Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260617-D_15JUIN26_06-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_15JUIN26_06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	14	15

Conseil Municipal : séance du 15 juin 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 8 juin 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN, Colette FOUILLOUX, Anaïs LE HUNSEC
Absents ayant donné pouvoir : Pierre MARGANA, à Colette FOUILLOUX
Absent : /

06_Commission Communale des Impôts Directs : proposition d'une liste de 24 candidats à la DGFIP

Madame la Maire informe que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, sur la base d'une liste de 24 candidats proposés par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils et être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Vu la proposition suivante,

1	**AGAESSE**	**Patrick**
2	**CARRER**	**Jacques**
3	**LE CADIC**	**Daniel**
4	**BRAULT**	**Loïc**
5	**ROCHE**	**Vincent**
6	**LAVALETTE**	**Delphine**

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260617-D_15JUIN26_06-DE

7	FOUILLOUX	Patrick
8	MAHEO	Isabelle
9	LE LU	Mélissa
10	GUILLEMOTO	Patrick
11	GIQUEL	Emmanuel
12	THOMAS	Loïc
13	DURAND	Xavier
14	LE SAUSSE	Gladys
15	BOUVIER	Sébastien
16	CONQUER	Karine
17	MARGANA	Pierre
18	CONAN	Michel
19	TEXIER	Catherine
20	LE MOROUX	Gilles
21	ROUZÉ	Arnaud
22	MAHEO	Jean
23	LE CARRER	Anthony
24	DI CICCIO	Igor

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

➔ **D'APPROUVER** la liste ci-dessus

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 15 juin 2026

Le secrétaire de séance
Marc PUISSÉGUR

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HELENE 56 (MORBIHAN)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.